



2 jours, soit 14
heures
Uniquement en
présentiel



8 personnes max



Initiale

Programme de formation

Opérateur de chantier amiante sous-section 4 (formation préalable)

Formation Initiale, pour rappel cette certification est valable 36 mois en entreprise. Elle peut être uniquement délivrée par des organismes de formation habilités par l'INRS et la CARSAT.

Mise à jour 09/07/2024

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires auront la capacité de :

- Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.
- Appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Respecter le mode opératoire vidant la protection des salariés et des tiers.
- Gérer les déchets amiante dans le cadre d'une intervention.

PREREQUIS

- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

L'employeur doit déclarer au médecin du travail, le risque pour le salarié d'être exposé de par son activité professionnelle à l'amiante afin qu'il puisse bénéficier d'une surveillance individuelle renforcée.

Fournir, en amont de la formation et au plus tard le matin du jour 1, un des 2 documents ci-après pour satisfaire aux exigences de prérequis mentionnées dans l'arrêté du 23 février 2012 :

- *Avis d'aptitude médicale au poste, de moins de 4 ans, signé par un médecin du travail.*
- *Attestation de suivi individuel de l'état de santé délivrée dans le cadre d'une visite intermédiaire organisée dans le cadre d'une SIR, validée par un professionnel de santé autre que le médecin du travail (infirmière/infirmier, ...) de moins de 2 ans.*

PUBLIC

- Opérateur intervenant sur matériaux et équipements contenant de l'amiante.

NB : Maîtrise du français fortement recommandée.

Pour toutes demandes spécifiques, telles que des situations de handicap ou de difficultés particulières, merci de prendre contact avec nous pour nous permettre de nous adapter au mieux à votre situation.

CONTENU

➤ Partie Théorique :

- L'amiante : Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé.
- Les exigences de la réglementation :
 - Interdiction de l'amiante
 - Prévention du risque amiante
 - Dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition
 - Droits individuels et collectifs

CONTENU

- L'identification de l'amiante :
 - Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
 - Méthodes de repérage des matériaux
 - Les traitements possibles
 - Appliquer les procédures et techniques d'intervention :
 - Procédures de contrôle
 - Conduite à tenir dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales.
 - Les équipements de protections :
 - Rôle des équipements de protection collective
 - Limites d'efficacité des EPI et durée de port des équipements de protection respiratoire
 - Vérification et détection des dysfonctionnements EPC/EPI
- Partie Pratique :
- Exercices pratiques :
 - Evaluer les risques liés à l'intervention
 - Mettre en œuvre les principes de prévention
 - Gérer l'élimination des déchets amiantés
 - Réagir en cas d'incident/ d'accident
 - Mettre en œuvre les modalités de restitution de zone après intervention

MOYENS PEDAGOGIQUES

Avant de démarrer la formation, le formateur organise un tour de table dans le but de se présenter, de s'assurer de l'adéquation du parcours pour chaque stagiaire et au besoin, d'adapter son déroulé pédagogique. Le formateur s'engage à suivre un plan précis afin d'aborder l'intégralité des points du programme.

➤ Partie Théorique :

- Powerpoint avec le déroulement des différentes étapes du programme, exposé à partir d'un vidéoprojecteur.
- Echanges et interactions d'expériences entre le formateur et les stagiaires.
- Alternance d'exposé et d'étude de cas.

➤ Partie Pratique :

- Mise en situation, le formateur effectue en démonstration commentée l'intégralité du contenu du programme avec les stagiaires en observation. Dès lors les stagiaires effectuent, à tour de rôle, un passage sur des points précis demandés par le formateur, qui corrige les erreurs simultanément. En cas de difficultés d'assimilation, le formateur s'efforce de réexpliquer ou d'utiliser un autre moyen pédagogique (schémas, analogie, ...). A la fin de la journée, le formateur effectue un bilan.
- Plateforme pédagogique représentative de différents métiers, équipements de protection individuelle et collective, la plateforme est adaptée sur les 3 niveaux de risques.

TECHNIQUES ET ENCADREMENT

- L'intégralité du stage (formation Théorique / Pratique) s'effectuera pour un groupe de 4 à 8 stagiaires maximum et en présentiel.
- Le formateur bénéficiant d'une grande expérience dans la formation et l'encadrement de groupe, formateur qualifié, ayant l'expérience sur des missions de prévention du risque lié à l'amiante

SUIVI ET EVALUATION

- L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation selon l'exigence des annexes 1 et 2 de l'arrêté du 23 février 2012 en vue de la délivrance d'une Attestation de compétence « Intervention en présence d'amiante – Personnel Opérateur de chantier ». Le renouvellement de l'attestation de compétence est imposé tous les 3 ans. Cette formation est sanctionnée par un certificat de réalisation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Aucun support post-formation est prévu pour les stagiaires.

➤ INFORMATIONS SUR L'ACCESSIBILITE

- Si l'un des apprenants est en situation de handicap et nécessite un accueil spécifique, merci de bien vouloir vous rapprocher de votre conseiller en formation au plus tôt afin de pouvoir mettre les moyens nécessaires en œuvre.

➤ PROFIL DES FORMATEURS

- Les formateurs ont une riche expérience terrain. Ils maîtrisent parfaitement les mesures techniques de prévention et d'organisation inhérentes à la démarche d'intégration de la prévention du risque lors d'intervention sur des matériaux contenant de l'amiante. Les formateurs complètent leurs apports didactiques lors des ateliers sur les « plateformes pédagogiques » par des études de cas et leur expérience face au risque amiante.